



Réunion du jeudi 28 mars 2024

Présents : Messieurs Jean Luc BIDART (Pdt), Christian LABORDE, Robert RITTIMANN, Fabrice SIMON

Absent excusé :

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières journées de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs pour les 2 dernières rencontres.

La Commission précise que toutes les demandes de modifications de date des rencontres doivent être motivées **et pas simplement au motif d'accord entre les clubs**. Les demandes doivent se faire au plus tard le jeudi 14H (réunion de la Commission du Foot Animation) précédant la date du match et comportant l'accord du club adverse. Ces demandes doivent être faites par Footclubs.

La Commission rappelle que la fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une obligation pour les compétitions U13. Le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI (...) sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution et sera retournée à competitions@gironde.fff.fr sous 48H accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif précis de non-utilisation. (Art.17 des règlements sportifs du district). Dans tous les cas, la feuille de match doit être remplie avant le début de chaque rencontre.

Les joueurs inscrits sur la FMI et notés « n'a pas participé » seront considérés comme ayant participé dès lors que tous les remplaçants sont ainsi notés.



DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2023/2024

U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

U12 DEPARTEMENTAL 3

Feuille de matche manquante

Plusieurs relances ont été faites par la Commission, demandant au FC BRUGES de transmettre la feuille de match de la rencontre 27812882 U12 D3 poule A du 03.02.2024 opposant ES BRUGES 24 – BDX ETUDIANT CLUB 22. Sans réponse, la commission décide de donner match perdu par pénalité à l'équipe ES BRUGES 24.
BDX ETUDIANT CLUB 22 : 3 points, + 3 buts
ES BRUGES 24 : moins 1 point, - 3 buts

Décisions administratives

Compétition	Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	Tarifs
U12 D3	03.02.2024	POULE A	27812882	ES BRUGES 24	523443	Match perdu par pénalité	55 €
U12 D3	23.03.2024	POULE C	27817527	ES EYSINAISE 24	505760	Absence du rapport de constat d'échec	42 €
U12 D3	23.03.2024	POULE C	27817527	ES EYSINAISE 24	505760	Feuille de match mal remplie/non conforme	11 €
U12 D3	23.03.2024	POULE C	27817527	FC ESTUAIRE/ HAUTE GIRONDE 23	553257	Feuille de match mal remplie/non conforme	11 €

U13 DEPARTEMENTAL 2

Feuille de matche manquante

Plusieurs relances ont été faites par la Commission, demandant au FCC DU CREONNAIS de transmettre la feuille de match de la rencontre 27816791 U13 D2 poule D du 27.01.2024 opposant FCC DU CREONNAIS 1 – UNION ST BRUNO 1. Sans réponse, la commission décide de donner match perdu par pénalité à l'équipe FCC DU CREONNAIS 1.
UNION ST BRUNO : 3 points, + 3 buts
FCC DU CREONNAIS 1 : moins 1 point, - 3 buts

**DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL**

Procès-verbal de la Saison 2023/2024

U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT***Décisions administratives***

Compétition	Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	Tarifs
U13 D2	27.01.2024	POULE D	27816791	FCC DU CREONNAIS 1	549494	Match perdu par pénalité	55 €

U13 DEPARTEMENTAL 3***Décisions administratives***

Compétition	Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	Tarifs
U13 D3	23.03.2024	POULE D	27815487	RACING CLUB DE BORDEAUX 2	505572	Feuille de match en retard	44 €
U13 D3	23.03.2024	POULE D	27815489	ES EYSINAISE 1	505760	Absence du rapport de constat d'échec	42 €
U13 D3	23.03.2024	POULE D	27815489	ES EYSINAISE1	505760	Feuille de match mal remplie/non conforme	11 €
U13 D3	23.03.2024	POULE D	27815489	US FARGUES TOULENNE 1	519713	Feuille de match mal remplie/non conforme	11 €

U13 DEPARTEMENTAL 4***Décisions administratives***

Compétition	Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	Tarifs
U13 D4	23.03.2024	POULE D	27826323	FOOTBALL CLUB RIVE DROITE 33 3	551473	Feuille de match en retard	44 €



DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2023/2024

U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

U13 DEPARTEMENTAL 6

Demande de modification

Une demande de modification a été saisie dans Footclubs par le club ARESIEN FC (513135) le 29/02/2024 pour avancer du 04.05.2024 au 06.04.2024 la rencontre 27799108 U13 D6 Poule A opposant ARESIEN FC 1 – CANEJAN ES 1.

La Commission refuse cette modification et maintient cette rencontre à sa date initiale, en application de l'article 3 des Règlements Sportifs du District de la Gironde de Football (Toutes les rencontres devant se disputer en même temps la dernière journée, aucun report ne pourra être accordé).

Décisions administratives

Compétition	Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	Tarifs
U13 D6	23.03.2024	POULE E	27805507	A.S.U. ST JEAN 4	525226	Absence du rapport de constat d'échec	42 €
U13 D6	23.03.2024	POULE J	27829649	RACING CLUB DE L'ISLE 3	564642	Forfait 1er et 2ème match	44 €
U13 D6	23.03.2024	POULE L	27795822	C.A. GRIGNOLAIS 1	535014	Forfait 1er et 2ème match	44 €

Jean-Luc BIDART
Président de la Commission Football Animation
et à effectif réduit

Robert RITTIMANN
Secrétaire de la Commission